

Département de la Manche
Arrondissement de Saint-Lô
Canton de Pont-Hébert

Commune de SAINT-CLAIR-SUR-L'ELLE

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation
03 septembre 2024
Date d'Affichage
17 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix septembre à vingt heures trente,
le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance
publique sous la présidence de Mme Maryvonne RAIMBEAULT, Maire.

Nombre de conseillers :

En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 15

Étaient présents : MM. Maryvonne RAIMBEAULT, Jean-Marc VARIN,
Philippe GAILLARDON, Laëtitia DUBOSCQ, Annick PLANTEGENEST, Pauline
BOSCHER, Stéphane LECHANOINE, Benoît LAVARDE, Anne-Marie RABEC,
Yohann GARREAU, Floriane VISART DE BOCARMÉ, Maryline VAUTIER,
Raymond GIRARD, Serge ANFRAY.

Mme Annick PLANTEGENEST remplit les fonctions de secrétaire.

Etait absente excusée et représentée : Mme Fabienne LENOËL qui donne pouvoir à
Mme Laëtitia DUBOSCQ.

OBJET : DÉLIBÉRATION 2024 - N°09/08 : PRISE EN CHARGE DES FRAIS ENGAGÉS PAR LES ÉLUS

Madame le Maire évoque les élus n'ayant pas d'indemnité de fonction et, pouvant dans l'exercice de leur mandat,
être appelés à effectuer des déplacements hors du territoire de la commune pour représenter le Maire.

Ainsi, ces élus peuvent bénéficier du remboursement des frais engagés sous réserve de l'établissement d'un
ordre de mission préalablement signé par le Maire ou un adjoint.

Les frais concernés sont les suivants :

- **Frais de transport**

Le remboursement se fera sur la base d'indemnités kilométriques fixées par l'arrêté ministériel en date du 26
août 2008 et calculée par un opérateur d'itinéraire via internet (trajet le plus court).

Indemnités kilométriques : barème du centre de gestion de la Manche sur présentation de la carte grise du
véhicule).

Le conseil municipal à l'unanimité :

ADOpte la proposition du maire ci-dessus.

Ainsi délibéré à Saint-Clair-sur-l'Elle, les jour mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le secrétaire de séance Annick PLANTEGENEST	Le Maire Maryvonne RAIMBEAULT
	 